



Programme Apprentissage Réussite et Autonomie (ARA)

Formulaire d'inscription

Nom de l'élève: _____

Clinicienne/thérapeute: _____

Fréquence des rencontres :

Une fois par semaine (50 minutes)

Deux fois par semaine (50 minutes chaque fois)

Autre: _____

Début : _____ Fin (si connue) : _____

- **La durée d'une séance régulière est de 50 minutes. Le tarif pour une séance régulière est de 80\$.** En plus de la séance, la préparation du matériel et des activités ainsi que les suivis ponctuels de courte durée entre les séances (ex. : appels téléphoniques, courriels) sont inclus dans ce tarif. Ce même tarif (80\$ pour 50 minutes) s'applique aux services complémentaires (ex. : séances par vidéoconférence, conférences téléphoniques ou rédaction d'une lettre pour l'école).
- Les **consultations hors de la clinique** (ex. : rencontre avec l'école, réunion multidisciplinaire) sont possibles (sur demande) au coût de **80\$ de l'heure**. Veuillez prendre note que **ce tarif s'applique également au temps de transport avant et après la rencontre**. Si une **préparation ou un suivi particulier** est nécessaire pour une consultation hors de la clinique, **le tarif horaire est alors de 126\$**.
- Pour les nouveaux élèves au programme ARA, **un frais initial de 190\$** s'applique pour la revue de la documentation (rapports, plan d'interventions, bulletins, etc.), pour **l'analyse des besoins** ainsi que pour la création du **profil d'apprentissage et du programme individualisé**.
- Un **rapport des progrès annuel** est disponible **sur demande**. Un frais de **80\$** s'applique alors pour couvrir le temps d'analyse et de rédaction. Il est également possible de discuter des progrès pendant les séances si l'on ne désire pas de document écrit.
- Le paiement doit être fait après chaque séance. Les paiements peuvent être faits en argent comptant, par chèque ou par carte bancaire. Un reçu est remis après chaque paiement.
- Les **chèques sans provision** engendrent automatiquement une **pénalité de 30\$**.
- Il est demandé aux élèves et aux parents (s'il y a lieu) **d'arriver à l'heure et d'avoir le matériel nécessaire**.
- L'assiduité contribue au succès de la démarche. Il est donc recommandé, autant que possible, de déplacer un rendez-vous plutôt que de l'annuler.
- Des **frais d'annulation** correspondant à **50% du tarif de la séance** s'appliquent si le délai de **deux jours ouvrables** n'est pas respecté. Les **frais d'annulation** doivent être **payés avant la prochaine séance**.

- En cas de retard, **le clinicien attendra 15 minutes avant de considérer l'élève comme absent.** Le cas échéant, **les frais d'annulation s'appliquent. En cas de retard, le clinicien n'est pas tenu de reprendre le temps perdu.** Si le clinicien accepte de prolonger la séance après un retard, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.
- **Des retards ou absences répétés peuvent mener à la perte de la plage horaire attribuée à l'élève.**
- À moins qu'il n'y ait un risque sérieux pour la santé ou la sécurité de quelqu'un, les thérapeutes et cliniciens du CFVM **ne peuvent pas divulguer d'informations sans autorisation préalable.**
- Au Québec, l'âge du consentement pour les soins et services professionnels est de 14 ans. Cela signifie donc **que la permission de l'élève âgé de 14 ans ou plus est nécessaire avant de divulguer des informations** à autrui.
- La thérapie éducative n'est pas toujours couverte par les compagnies d'assurance. Il est recommandé de **vérifier d'abord auprès de votre assureur si vous souhaitez faire une réclamation.**

J'ai lu et compris les conditions de services du programme Apprentissage Réussite et Autonomie (ARA) et m'engage à les respecter.

Signature: _____ *Date:* _____

Représentant du CFVM: _____ *Date:* _____